

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 novembre 2014**  
à 20h00

Étaient présents :

M. Jean-Daniel HUCHELMANN - M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne KAYSER-GRAFF  
M. Bernard BAUR - Mme Véronique MEYER- M. Gabriel ROSFELDER - M. Jean-Martin MERCKLE  
Mme Evelyne TRUTT – M. Jean-Yves RETIF - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER - Mme Pascale  
HABSIGER-LECOURT – M. Stève RISCH – Mme Sabrina HORN.

Absents excusés :

M. Grégory FINCK (procuration à M. Jean-Yves RETIF)

Absent : Mme Sophie ENGEL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Daniel HUCHELMANN, Maire

**1. Approbation du PV du 23 octobre 2014**

Le PV est accepté à l'unanimité

**2. Carrefour giratoire rue du Forst – RD 42**

a) Avant-projet

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dernières évolutions du projet et présente l'Avant-Projet finalisé.

M. le Maire présente également les éléments de chiffrage de la RD 42.

La déclinaison des éléments de chiffrage est la suivante :

RD42 – Réaménagement du carrefour de la rue du Forst avec la RD 42 et sécurisation des accès sur la RD 42 des chemins communaux et de la rue du Vignoble

Terrassements :

Part Communale : 104 757.50 € HT  
Part Départementale CG67 : 20 092.50 € HT

Bordures et caniveaux :

Part Communale : 48 043.00 € HT  
Part Départementale CG 67 : /

Revêtements :

Part Communale : 46 322.00 € HT  
Part Départementale CG 67 : 48 515.00 € HT

Assainissement :

Part Communale : 26 405.00 € HT  
Part Départementale CG 67 : /

Eau potable :

Part Communale : 1 630.00 € HT

Part Départementale CG 67 : /

Divers : (traçage, support panneaux, balise etc...)

Part Communale : 14 647.50 € HT

Part Départementale CG 67 : /

Eclairage public :

Part Communale : 22 564.00 € HT

Part Départementale CG 67 : /

Total part Communale (€ HT)	264 369.00 €
Total part Départementale CG 67(€ HT)	68 607.50 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>332 976.50 €</b>
TVA 20 %	66 595.30 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>399 571.80 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**VALIDE** l'avant –projet de Réaménagement du carrefour de la rue du Forst avec la RD 42 et sécurisation des accès sur la RD 42 des chemins communaux et de la rue du Vignoble.

**APROUVE** le coût prévisionnel des travaux de 332 976.50 € HT (399 571.80 € TTC) pour le réaménagement du carrefour de la rue du Forst avec la RD 42 et sécurisation des accès sur la RD 42 des chemins communaux et de la rue du Vignoble.

**SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Général du Bas-Rhin au titre du contrat de territoire, de la Communauté de Communes de Barr-Bernstein, de la Région Alsace.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des recettes du produit des amendes de police

**DECIDE** d'inscrire le programme au budget primitif de l'exercice 2015.

**Vote :** 14 voix POUR

b) Echange de Terrain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier concernant l'achat de terrains situés au lieudit ERLERMATTEN. M. le Maire propose l'achat d'une partie des parcelles 64, 65 et 112 en section 23 pour avoir une contenance totale de 15 ares 06.

Cette acquisition réalisée, permettrait de proposer un échange avec la parcelle 69 section 23 d'une contenance de 15 ares 06.

Ces transactions interviendraient dans le cadre du projet de carrefour giratoire sur le RD42 pour lequel la commune doit pouvoir disposer de la parcelle 69.

M. le Maire sollicite le conseil municipal sur une proposition de prix pour l'achat des terrains.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**ACCEPTE** l'achat d'une partie des parcelles 64, 65 et 112 en section 23

**FIXE** la somme de 75 € l'are

**CHARGE** M. le Maire de la négociation avec le propriétaire des parcelles

**CHARGE** M. le Maire de la rédaction de l'acte administrative

**DONNE** pouvoir à M. Rémy HUCHELMANN pour la signature de l'acte de cession

**Vote** : 14 voix POUR

c) Avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente l'avenant n°3 pour le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SNC LAVALIN.

Le présent Avenant N°3 a pour objet de:

- fixer les délais pour la réalisation des éléments de mission de maîtrise d'œuvre ;
- modifier le forfait de rémunération définitif de la tranche conditionnelle affermie du marché de maîtrise d'œuvre, après approbation par le Maître d'ouvrage de l'avant-projet et du coût prévisionnel des travaux modifiés pour la réalisation du carrefour giratoire RD 42 rue du Forst et la création d'un chemin communal pour la sécurisation des accès à la RD ;
- d'intégrer le changement du taux de TVA passé à 20 % pour le calcul de la rémunération TTC.

Les délais pour la réalisation des prestations de la tranche conditionnelle qui a été affermie par ordre de service du 28 novembre 2014 sont fixés comme suit :

<b>Documents</b>	<b>Délais</b>
Dossier Projet (PRO)	4 semaines
Etudes d'Exécution (EXE)	3 semaines
Dossiers de consultations des entrepreneurs (DCE)	3 semaines
Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)	6 semaines

Le coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement du carrefour de la RD 42 avec la rue du Forst avait été estimé à 296 220 euros hors taxes.

Suite à la reprise des études de l'avant-projet intégrant le déplacement de l'accès d'un chemin communal à la RD 42 pour sécuriser les accès; le coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement du carrefour de la RD 42 avec la rue du Forst et le déplacement de l'accès d'un chemin a été estimé à 333 000 euros hors taxes.

Le taux du marché initial pour la rémunération totale de la mission de maîtrise d'œuvre est fixé à 4,8 %. Les éléments de missions de la tranche conditionnelle affermie (PRO, ACT, EXE, DET, OPC et AOR) représentent 63 % de l'ensemble des missions, soit 3,024 % du coût prévisionnel des travaux précités.

Le montant de la tranche conditionnelle du marché fixé initialement à 8 957,69 euros hors taxes par l'avenant 2 est porté à la somme de 10 069,92 euros hors taxes, soit

12 083,90 euros toutes taxes comprises (avec un taux de TVA à 20 %), en toutes lettres douze mille quatre-vingt-trois euros et quatre-vingt-dix cents toutes taxes comprises.

Le conseil Municipal après avoir délibéré

**ACCÉPTE** l'avenant n°3 fixé à 10 069.92 € HT soit 12 083.90 € TTC (tranche conditionnelle) pour l'aménagement du carrefour de la RD 42 avec la rue du Forst et le déplacement de l'accès d'un chemin.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'Avenant n°3 avec le bureau d'études SNC LAVALIN.

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'ordre de Service pour l'affermissement de la tranche conditionnelle pour la suite des missions de Maîtrise d'œuvre (PRO, ACT, EXE, OPC et AOR) et venant se substituer à l'ordre de service du 28 août 2014.

**Vote** : 14 voix POUR

d) Consultation des coordonnateurs SPS

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 74 II 1,

Vu la loi n° 85-704 sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses décrets d'application,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L. 235-4 alinéa 1 relatif à la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS qui suivra les différentes phases du réaménagement du carrefour de la rue du Forst avec la RD 42 et sécurisation des accès sur la RD 42 des chemins communaux et de la rue du Vignoble Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation sera lancée.

Plusieurs entreprises seront sollicitées. Les éléments caractéristiques de l'opération, ainsi que le contenu de la mission sont joints avec le courrier.

Le dossier complet sera à déposer en Mairie avant le **22 décembre 2014 à 12h00**.

e) Réunion Publique

Une réunion publique pour la présentation du projet (vidéo projecteur, affichage plan), du chiffrage des travaux du planning prévisionnel et des modalités de réalisation (phasage, déviations...) est prévue le **Mercredi 14 janvier 2015 de 18h30 à 20h00**.

**3. Aménagement place de la Kirneck**

a) Avant-projet

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dernières évolutions du projet et présente l'Avant-Projet finalisé.

M. le Maire présente également les éléments de chiffrage de l'aménagement de la place de l'église.

La déclinaison des éléments de chiffrage est la suivante :

Travaux de voirie et d'aménagement paysager

- Travaux préliminaires : 2 750 € HT
- Préparation du chantier : 5 626.50 € HT
- Terrassements : 11 195.00 € HT
- Remblais pour corps de chaussée : 24 980.00 € HT
- Assainissement pluvial : 5 900.00 € HT
- Pavés, bordures et maçonneries : 17 545.00 € HT
- Préparation avant pose du revêtement : 1 035.00 € HT
- Revêtements : 45 611.00 € HT
- Travaux divers et plantations : 106 734.00 € HT

Total HT : 221 376.50 €

Partie éclairage public

- Préparation : 420.00 € HT
- Terrassements : 1 600.00 € HT
- Grillages, gaines, câbles : 1 650.00 € HT
- Ouvrages, armoire, luminaires, lampes, appareillages : 14 050.00 € HT
- Remblais, enrobage : 1 350.00 € HT
- Travaux en régie, dépense contrôlée : 4 910.00 € HT

Total HT : 23 980.00 €

**Total des travaux HT : 245 356.50 €**

**TVA 20 % : 49 071.30 €**

**TOTAL TTC : 294 427.80 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**VALIDE** l'avant-projet de l'aménagement de la place de l'église.

**APROUVE** le coût prévisionnel des travaux de 245 356.50€ HT (294 427.80 € TTC) pour l'aménagement de la place de l'église.

**SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Général du Bas-Rhin au titre du contrat de territoire, de la Communauté de Communes de Barr-Bernstein, de la Région Alsace.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des recettes du produit des amendes de police

**DECIDE** d'inscrire le programme au budget primitif de l'exercice 2015.

**Vote** : 12 voix POUR – 2 abstentions

#### **4. Chemin des seigneurs**

Un alignement des parcelles a été proposé aux propriétaires qui ont acceptés une cession ou un échange avec la Commune de Gertwiller. M. Roland GLOECKLER accepte la cession de parcelles sise section 21 n° 56 et 02 n° 09 contre celle appartenant à la Commune de Gertwiller.

En vue d'élargir le chemin des Seigneurs, la Commune de Gertwiller demande une cession de terrain sur les parcelles suivantes :

Section 21 parcelle 56 cession de 48 m<sup>2</sup> appartenant à M. Roland GLOECKLER  
Section 02 parcelle 09 cession de 18 m<sup>2</sup> appartenant à M. Roland GLOECKLER  
Section 02 parcelle 255 cession de 24 m<sup>2</sup> appartenant à M. Christian FRITSCH  
Section 02 parcelle 256 cession de 15 m<sup>2</sup> appartenant à M. M. Gérard SPECHT  
Section 02 parcelle 04 cession de 16 m<sup>2</sup> appartenant à M. Gérard SPECHT  
Section 02 parcelle 05 cession de 6 m<sup>2</sup> appartenant à M. Gérard SPECHT  
Section 02 parcelle 06 cession de 9 m<sup>2</sup> appartenant à M. Gérard SPECHT  
Section 02 parcelle 07 cession de 1 m<sup>2</sup> appartenant à M. Gérard SPECHT

M. Gérard SPECHT cède gracieusement à la Commune de Gertwiller les parcelles 256, 04, 05, 06, 07 section 02.

M. Christian FRITSCH cède à la Commune de Gertwiller 0 are 24 pour un montant de 150 € (soit un moment total de 625 € l'are).

Concernant les parcelles appartenant à M. Roland GLOECKLER, il y aura un échange de parcelle à savoir :

M. Roland GLOECKLER cède à la Commune de Gertwiller 0 are 66 (section 21 parcelle 56, section 02 parcelle 09)

La Commune de Gertwiller cède à M. Roland GLOECKLER 1 are 04 (section 21 parcelle 69)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

**ACCEPTE** l'achat des terrains Section 02 Parcelles n°255 pour un montant total de 150 €

**ACCEPTE** l'échange de terrains avec M. Roland GLOECKLER

**CHARGE** M. le Maire de la rédaction des actes administratifs

**DONNE** pouvoir à M. Rémy HUCHELMANN pour la signature des actes de cession

**Vote** : 14 voix POUR

## **5. Divers**

**Réclamations** : M. le Maire fait lecture d'un courrier relatif à la circulation des véhicules dans la Rue du Buhl. La Commission d'urbanisme se rendra sur place afin de trouver une solution.

**PLU ( Plan local d'urbanisme intercommunal)**: La communauté de Communes Barr-Bernstein s'est définitivement prononcée, sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Le Plan local d'urbanisme intercommunal qui en sera nécessairement dérivé permettra à cette fin d'apporter une réponse globale et efficace à l'ensemble de ces problématiques purement juridiques, tout en constituant un pilier d'intégration et de solidarité des différentes orientations.

Le point sera rajouté à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal afin de délibérer sur le transfert de compétence.

**Aire de repos de Saint-pierre-Stotzheim** : M. Rémy HUCHELMANN informe les membres du Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion organisée par l'association ARIVA 35 relative à la création d'une aire de repos Saint-Pierre-Stotzheim. Les Maires de la Communauté de Communes Barr-Bernstein ont immédiatement réagi en s'opposant à ce projet. M. le Président de la Communauté de

Communes a interrogé M. le Préfet sur cette aire de repos, il a mis en avant les risques de nuisances sonores des poids lourds occasionnés aux riverains ainsi que les délits fréquemment observés.

Lien Municipal : Le lien municipal est en cours de réalisation. Il sera distribué au plus tard le 22 décembre 2014 aux habitants.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 11 décembre 2014 à 20h

**La séance est levée à 22h00**

Copie certifiée conforme  
Gertwiller, le 01 décembre 2014

Le Maire :  
Jean-Daniel HUCHELMANN